

Bulletin sur la disponibilité et l'écoulement de l'énergie au Canada : renseignements explicatifs



Date de diffusion : le 13 novembre 2025



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par la ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre de l'Industrie, 2025

L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Le Bulletin sur la disponibilité et l'écoulement de l'énergie au Canada comprend les tableaux suivants :

25-10-0026-01	Disponibilité et écoulement des liquides de gaz naturel, annuel
25-10-0027-01	Disponibilité et demande des produits pétroliers raffinés à des fins non énergétiques, annuel
25-10-0029-01	Disponibilité et écoulement d'énergie primaire et secondaire en térajoules, annuel
25-10-0030-01	Disponibilité et écoulement d'énergie primaire et secondaire en unités naturelles
25-10-0031-01	Consommation de déchets de bois et de lessive de pâte épuisée pour la production d'énergie, annuel
25-10-0085-01	Données estimées complémentaires de gaz de distillation, de diesel, et de coke de pétrole

La publication du Bulletin sur la disponibilité et l'écoulement de l'énergie (BDEE) au Canada : renseignements explicatifs ne contient plus les données des tableaux ci-dessus. Afin d'obtenir les données spécifiques de chaque tableau, veuillez consulter les liens des tableaux ci-dessus.

Table des matières

Qualité des données, concepts et méthodologie.....	5
Définitions.....	5
Notes explicatives aux tableaux.....	9
Méthodologie	14
Coefficients de conversion énergétique	15
Unités et mesures.....	17
Produits connexes.....	18

Qualité des données, concepts et méthodologie

Définitions

Production – La capture, l'extraction ou la fabrication de combustibles ou d'énergie sous une forme qui permet l'utilisation générale.

Exportations – Les exportations de produits énergétiques englobent tous les combustibles et autres produits énergétiques qui quittent le territoire national. Les exportations peuvent être attribuées soit à la province où les biens ont été cultivés, extraits ou fabriqués, soit à la province où les biens ont traversé les douanes.

Importations – Les importations de produits énergétiques désignent tous les combustibles et autres produits énergétiques qui entrent sur le territoire national. Les importations peuvent être attribuées soit à la province où les biens sont consommés, soit à la province où les biens ont traversé les douanes.

Transferts inter-régions – Indique le déplacement net de produits entre les régions, provinces et territoires.

Variation des stocks – La variation des stocks est calculée en soustrayant le niveau à la clôture du niveau à l'ouverture. Une variation négative du stock signifie une augmentation du stock.

Transferts inter-produits – Indique les transferts de produits entre diverses formes de produits (p. ex. le gaz naturel pour produire de l'hydrogène par des exploitants de sables bitumineux) et les transferts de produits aux fins de marketing (p. ex. vendre du diesel en tant que mazout léger). Dans le cas du propane et du butane, les transferts inter-produits montrent le déplacement des produits des usines de gaz aux raffineries et sont établis en calculant la différence entre la production et l'autoconsommation.

Autres ajustements – Comprend les variations de facturation proportionnelle, les différences de comptage et les pertes de transport. Dans le cas du pétrole brut, cela comprend les ventes aux non-raffineries. Pour le gaz naturel, cela inclut des volumes perdus en cours de traitement et autres pertes. Ce flux est aussi utilisé pour équilibrer l'approvisionnement et la disposition.

Disponibilité – La quantité qui était disponible pour la consommation. Elle est égale à la somme de la production, des importations, transferts inter-régions, et transferts inter-produits moins les exportations et variations des stocks.

Transformé en énergie électrique par les services publics d'électricité – Quantité de combustible consommée par les services pour générer de l'électricité. Les services publics d'électricité sont les compagnies dont la production d'électricité constitue l'activité principale.

Transformé en énergie électrique par industries – Quantité de combustible consommée par les industries pour générer de l'électricité. Cela comprend les établissements qui produisent de l'électricité mais dont la génération d'électricité ne constitue pas l'activité commerciale principale.

Transformé en coke et gaz manufacturé – Quantité de charbon utilisée dans des fours à coke pour produire du coke et du gaz de cokerie.

Transformé en produits pétroliers raffinés – La quantité de pétrole brut utilisé comme charge d'alimentation pour produire des produits pétroliers raffinés. Cela comprend des produits mélangés à des produits pétroliers raffinés, comme des combustibles renouvelables et des liquides de gaz d'hydrocarbures; p. ex. : butane ajouté à de l'essence à moteur. Dans le cas du gaz naturel, comprend le gaz naturel utilisé pour produire de l'hydrogène dans les raffineries.

Transformé en production de vapeur – Dans toutes les colonnes sauf celle sur la vapeur, il s'agit de la quantité de combustible consommée pour produire de la vapeur qui est livrée à un autre établissement. Dans la colonne de la vapeur, il s'agit de la quantité de vapeur produite qui est livrée à un autre établissement.

Approvisionnement net - Quantité disponible après soustraction des quantités utilisées dans les procédés de transformation. Disponibilité moins transformé en énergie électrique – par services, transformé en énergie électrique – par industries, transformé en coke et gaz manufacturé, transformé en produits raffinés et transformé en production de vapeur.

Autoconsommation - L'autoconsommation est la consommation par le secteur industriel du combustible qu'elle produit (p. ex. les produits pétroliers raffinés consommés par l'industrie de raffinage de pétrole). Ceci ne comprend pas la consommation des formes d'énergie produites par d'autres industries d'approvisionnement en énergie – par exemple, ces chiffres excluent la consommation de gaz naturel par l'industrie du raffinage du pétrole.

Consommation non énergétique - Quantités utilisées à des fins autres que combustibles ou de transformation. Comprend les produits utilisés comme alimentation pétrochimique, anodes/cathodes, graisses, lubrifiants, etc.

Consommation énergétique finale - La somme de la consommation dans les secteurs de l'extraction minière et extraction de pétrole et de gaz, manufacturier, forestier, construction, transport, agriculture, résidentiel, administration publique et commerces et autres institutions.

Total, secteur industriel – La somme des secteurs de l'extraction minière et extraction de pétrole et de gaz, de la fabrication, de la foresterie et de l'exploitation forestière et des activités de soutien à la foresterie, et de la construction.

Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz - Comprend les établissements dont l'activité principale est l'extraction de substances minérales d'origine naturelle. Il peut s'agir de solides, comme le charbon et les minerais; de liquides, comme le pétrole brut; et de gaz, comme le gaz naturel. Le terme « extraction minière » est utilisé au sens large de façon à englober l'exploitation en carrière, l'exploitation de puits, le broyage et les autres travaux de préparation généralement faits à la mine ou dans le cadre de l'activité minière. Les établissements œuvrant dans les domaines de la prospection de minéraux, du développement de gisements miniers et de l'exploitation minière sont inclus dans ce secteur. Code 21 du SCIAN.

Total, fabrication – La somme des industries manufacturières.

Fabrication de pâte et papier - Établissements qui s'occupent principalement de la fabrication de pâte à papier, de papier et de produits du papier. Code 322 du SCIAN.

Fabrication de fer et acier - Établissements qui s'occupent principalement de l'exploitation de hauts fourneaux, d'usines de moulage, de laminoirs ou de fours à coke utilisés avec les hauts fourneaux et incluant les aciéries. Codes 3311, 3312 et 33151 du SCIAN.

Fabrication d'aluminium et de métaux non ferreux – Établissements qui s'occupent principalement de la production d'aluminium et l'affinage des métaux non ferreux, y compris les fonderies de métaux non ferreux. Codes 3313, 3314 et 33152 du SCIAN.

Fabrication de ciment – Établissements qui s'occupent principalement de la fabrication de ciment. Code 327310 du SCIAN. Cette classification ne comprend pas la fabrication et la livraison de béton préparé qui sont incluses à la ligne « Toutes autres fabrications ».

Fabrication de produits pétroliers raffinés – Établissements qui s'occupent principalement de la fabrication d'un groupe de produits pétroliers raffinés comprennent les carburants ainsi que les huiles et graisses obtenues par mélange. Code 324110 du SCIAN.

Fabrication de produits chimiques – Établissements qui s'occupent principalement de la fabrication de produits chimiques industriels organiques et inorganiques ainsi que d'engrais chimiques. Code 325 du SCIAN.

Toute autre fabrication – Toutes les autres industries manufacturières (codes 31, 32 et 33 du SCIAN) non énumérées ci-dessus. Dans certains cas, cette catégorie est utilisée lorsqu'il n'y a pas de répartition disponible des industries manufacturières.

Foresterie et exploitation forestière et activités de soutien à la foresterie – Établissements qui s'occupent principalement de foresterie et d'exploitation forestière, ainsi que d'activités de soutien à la foresterie. Codes 113 et 1153 du SCIAN.

Construction – Établissements qui s'occupent principalement de la construction d'immeubles, de grandes routes, de barrages, etc., et établissements qui fournissent des services à l'industrie de la construction. Les entrepreneurs spécialisés qui s'occupent principalement de travaux de construction dans les domaines de la plomberie, de la charpenterie, de la peinture, etc., sont inclus ici. Les ventes d'asphalte (présentées au tableau Produits pétroliers raffinés non-énergétiques) à des fins de pavage, quel que soit l'acheteur, sont également incluses. Code 23 du SCIAN.

Total, Transport – La somme des sociétés ferroviaires, des lignes aériennes, des lignes maritimes, des pipelines, du transport routier et transport en commun, et des ventes à la pompe. Dans ce secteur, seule la consommation de carburants par l'industrie des transports à des fins de transport est incluse. Tout combustible utilisé pour les activités non liées directement au transport (comme les gares ferroviaires, les entrepôts, les aéroports, etc.), est exclu. Ces quantités sont incluses à la ligne Commerce et autres institutions. Les carburants achetés pour l'agriculture, les institutions commerciales et les institutions publiques à des fins de transport sont inclus dans les secteurs pour lesquels le carburant a été vendu.

Sociétés ferroviaires – Établissements qui s'occupent principalement de l'exploitation de chemins de fer (sont inclus les établissements qui s'occupent principalement du transport ferroviaire sur de longues distances ou ligne principale, ou sur de courtes distances, et du transport ferroviaire de voyageurs) et de la prestation de services spécialisés à l'industrie du transport ferroviaire. Codes 482 et 4882 du SCIAN.

Lignes aériennes canadiennes – Établissements canadiens qui s'occupent principalement du transport, pour compte d'autrui, de personnes ou de marchandises par aéronef, notamment avion et hélicoptère. Sont exclues les sociétés d'aviation étrangères. Sont également exclus, les établissements qui s'occupent principalement de fournir des services aériens spéciaux comme la photographie, l'arpentage, taxi aérien, les aéro-clubs et les écoles de pilotage qui doivent être inclus à la ligne « Commerces et autres institutions ». La pulvérisation ou le poudrage des cultures à partir d'aéronefs sont considérés comme des activités reliées au secteur de « l'agriculture ». Codes 481 et 4881 du SCIAN.

Lignes aériennes étrangères – Établissements étrangers qui s'occupent principalement de fournir pour compte d'autrui des services de transport public de personnes ou de marchandises par aéronef, notamment par avion et hélicoptère. Sont exclues les sociétés d'aviation canadiennes. Les établissements qui s'occupent de fournir des services aériens spéciaux comme la photographie, l'arpentage, taxi aérien, les aéro-clubs et les vols récréatifs doivent être inclus à la ligne « Commerces et autres institutions ». La pulvérisation ou le poudrage des cultures à partir d'aéronefs sont considérés comme des activités reliées au secteur de « l'agriculture ». Codes 481 et 4881 du SCIAN.

Lignes maritimes domestiques – Établissements domestiques qui s'occupent principalement du transport sur l'eau de passagers et de marchandises. La classification domestique est basée sur le pays d'enregistrement du navire (pavillon). Codes 483, 4872 et 4883 du SCIAN.

Lignes maritimes étrangères – Établissements étrangers qui s'occupent principalement du transport sur l'eau de passagers et de marchandises. La classification étrangère est basée sur le pays d'enregistrement du navire (pavillon). Codes 483, 4872 et 4883 du SCIAN.

Pipelines – Établissements qui s'occupent principalement de l'exploitation de pipelines pour le transport de gaz naturel, pétrole brut et d'autres produits. Sont inclus les établissements qui s'occupent de la distribution de gaz naturel aux consommateurs par une série de conduites. Codes 486 et 2212 du SCIAN.

Transport routier et transport en commun – Établissements qui s'occupent principalement du transport de marchandises par camion, du transport en commun et terrestre de passagers (services urbains de transport en commun, transport interurbain et rural par autocar, services de taxi et de limousine, transport scolaire et transport d'employés par autobus, services d'autobus nolisés, services de limousine vers les aéroports et les gares, services de navettes et services de transport adapté), du transport de tourisme et d'agrément, et des activités de soutien au transport routier. Codes 484, 485, 4871, 4879, 4884, 4885 et 4889 du SCIAN.

Ventes à la pompe – Établissements qui s'occupent de la vente au détail de carburant pour moteurs au moyen de pompes, quel que soit le type de propriété ou d'exploitation. Sont inclus les établissements qui exploitent des stations-service pour le compte d'un propriétaire et reçoivent une commission sur les ventes de carburants.

Agriculture, pêche, chasse et piégeage - Établissements qui s'occupent principalement d'activités agricoles, de pêche, de chasse et piégeage. Sont inclus les établissements qui s'occupent de fournir des activités de soutien ou de cultiver des champignons, et les serres et les pépinières. Sont exclus toutes les entreprises dont l'activité principale est la transformation des aliments, ou la construction et la réparation de machines agricoles. Codes 111, 112, 114, 1151 et 1152 du SCIAN.

Résidentiel – Cette catégorie comprend toutes les résidences privées, y compris les maisons unifamiliales, les appartements, les hôtels-résidences, les condominiums et maisons de ferme.

Administration publique – Établissements des administrations fédérales, provinciales et municipales, dont l'activité principale est l'administration publique. Cela comprend les organismes tels que la Fonction publique fédérale, la Défense nationale, la GRC, ainsi que les administrations provinciales et locales. Code 91 du SCIAN.

Commerces et autres institutions – Consommateurs finaux autres que ceux déjà énumérés. Ce secteur comprend les industries de service liées à l'extraction minière, aux transports ainsi qu'au stockage et à l'entreposage, aux communications et aux services (à l'exception de l'électricité et du gaz naturel), à la vente au détail et au commerce de gros, aux finances et à l'assurance, au secteur immobilier et aux services commerciaux, à l'éducation, à la santé et aux services sociaux et autres industries de services.

Écart statistique – Approvisionnement net moins l'autoconsommation, la consommation non- énergétique et consommation énergétique finale.

Notes explicatives aux tableaux

Tableaux [25-10-0029-01](#) et [25-10-0030-01](#)

Charbon

Les données présentées sont le résultat de la sommation des différents types de charbon : bitumineux, sous-bitumineux, lignite et anthracite. Il faut remarquer que la pouvoir calorifique varie selon la mine. À des fins de publication, les pouvoirs calorifiques régionaux ont été fixés à celui du charbon bitumineux canadien. Par conséquent, la somme des transferts inter-régions exprimés en térajoules, peuvent ne pas correspondre au total canadien.

Pétrole brut

Comprend le pétrole brut classique ainsi que les pentanes plus, les condensats, le bitume brut et le pétrole synthétique.

Gaz naturel

Les principales sources de données sur le gaz naturel sont l'**enquête mensuelle sur le transport du gaz naturel** ([2149](#)), l'**enquête mensuelle sur la distribution du gaz naturel** ([5215](#)), l'**enquête mensuelle sur l'entreposage du gaz naturel** ([5210](#)), l'**enquête mensuelle pétrole brut et gaz naturel** ([2198](#)) et l'**enquête annuelle sur la consommation industrielle d'énergie** ([5047](#)).

La production fait référence à la production brute afin de tenir compte de l'autoconsommation, des volumes perdus en cours de traitement et autres pertes.

À partir de 1990, le gaz naturel utilisé pour produire de l'hydrogène pour l'enrichissement du pétrole brut synthétique ou des produits pétroliers par les raffineries est présenté comme un transfert inter produit.

La source de données sur les estimations de consommation non énergétique du gaz naturel est l'**enquête annuelle sur la consommation industrielle d'énergie** (CIE) (enquête [5047](#)). Ces estimations tiennent compte de la consommation non énergétique du gaz naturel dans l'industrie des produits chimiques, code 325 du SCIAN.

Les facteurs de conversion utilisés pour le gaz naturel peuvent fluctuer en raison de la variation du pouvoir calorifique du gaz produit dans les différents secteurs et des procédés auxquels il est soumis. Les facteurs de conversion sont basés sur les pouvoirs calorifiques déclarés dans l'**enquête mensuelle sur le transport du gaz naturel** ([2149](#)) et l'**enquête mensuelle sur la distribution du gaz naturel** ([5215](#)). Les facteurs sont normalement révisés chaque année, entraînant la révision des données sur les quantités du gaz naturel exprimées en térajoules.

LGN (liquides de gaz naturel) produits à partir des usines de traitement de gaz

Comprend le propane, le butane et l'éthane. Les données présentées ici sont la somme des données présentées dans le tableau 25-10-0026-01. Le condensat produit par les usines de traitement de gaz est inclus avec les données sur le pétrole brut. Tous les flux, à l'exception de la production et de l'autoconsommation, comprennent les LGN produits par des raffineries de pétrole et des usines de traitement du gaz naturel.

Électricité primaire

L'électricité primaire est produite des sources d'énergie suivantes : hydraulique, nucléaire, éolienne et marémotrice. On présume que la majorité des transferts inter-régions et internationaux d'électricité proviennent de sources primaires. Étant donné que presque toute la production est fournie à un réseau de distribution, il n'est pas possible de connaître les proportions d'électricité primaire ou secondaire transportées sur le réseau de distribution. Dans cette publication, on présente à la fois les données sur l'électricité primaire et secondaire.

La production d'électricité nucléaire est présentée au tableau de la production d'électricité primaire.

L'**enquête annuelle Disponibilité et écoulement de l'électricité** (enquête [2194](#)) est la source des données pour cette publication.

Vapeur

Les ventes de vapeur comprennent uniquement les ventes connues des grands producteurs et excluent par conséquent la vapeur produite et autoconsommée à des fins d'usage industriel ou de chauffage. **L'enquête annuelle sur la consommation industrielle d'énergie** (5047) est la source des données pour cette publication.

La présentation des données sur la production de vapeur destinée à la vente diffère de celle des autres formes d'énergie puisqu'elles sont présentées sous la rubrique « transformé en production de vapeur ». La production de vapeur destinée à la vente est exprimée sous forme de chiffre négatif, afin de conserver l'équilibre des données sur la production et consommation de vapeur.

La production secondaire de vapeur destinée à la vente peut être le produit de centrales thermiques dédiées uniquement à la production de vapeur ou d'unités de cogénération d'électricité et de vapeur. En ce qui a trait aux usines dédiées, on connaît les quantités de combustibles utilisés; alors que pour les unités de cogénération on ne peut calculer qu'une approximation des combustibles utilisés pour la production de vapeur destinée à la vente.

Coke

L'approvisionnement en charbon des usines de coke est présenté dans charbon.

Gaz de cokerie

Les sources des données sur le gaz de cokerie sont **l'enquête annuelle sur la consommation industrielle d'énergie** (5047) et **l'enquête annuelle sur la consommation de combustibles de centrales thermiques d'énergie électrique** (2196).

Carburants renouvelables

Les données présentées dans le tableau représentent la somme de l'éthanol-carburant, du biodiesel (EMAG) et du carburant diesel renouvelable (DRPH). Les carburants renouvelables transformés en produits pétroliers raffinés représentent la quantité de carburants renouvelables mélangés à des produits pétroliers (c.-à-d. éthanol mélangé à de l'essence à moteur, biodiesel et diesel renouvelable mélangé à du diesel, etc.)

Les données sur la production de carburants renouvelables sont recueillies dans le cadre de **l'Enquête mensuelle sur les carburants renouvelables et l'hydrogène** (5294).

Les importations et exportations se fondent sur les données douanières sur le commerce, dérivées des dossiers administratifs de l'Agence des services frontaliers du Canada et du Service des douanes et de la protection des frontières des États-Unis.

La variation de stocks comprend les stocks des usines d'énergies renouvelables, selon les données recueillies dans le cadre de l'Enquête mensuelle sur les carburants renouvelables, ainsi que les stocks de carburants renouvelables aux raffineries, terminaux et usines de valorisation, selon les données recueillies dans le cadre du rapport mensuel **Produits pétroliers raffinés** (2150).

L'approvisionnement net dans le Bulletin sur la disponibilité et l'écoulement de l'énergie est corrigé à zéro à l'aide de la variable « Autres ajustements ». On suppose que les carburants renouvelables ne présentent pas d'utilisation finale indépendante; l'approvisionnement net devrait donc être égal à zéro.

Électricité secondaire

Électricité secondaire présente la quantité d'électricité produite par les centrales thermiques. Les combustibles utilisés sont présentés à la ligne « Transformé en énergie électrique par services publics d'électricité » et « Transformé en énergie électrique par industries » et peuvent comprendre une certaine quantité de combustibles utilisés pour la cogénération, pour laquelle il n'existe pas de données adéquates pour répartir les combustibles. Les sources des données sont les mêmes que pour l'électricité primaire. Les données sur l'écoulement sont présentées dans l'électricité primaire. Les exportations, les importations et l'autoconsommation (qui comprend les pertes reliées au transport) sont également incluses avec les données sur l'électricité primaire.

Produits pétroliers raffinés

Total des Produits pétroliers raffinés

Total des Produits pétroliers raffinés présente la somme de tous les produits (GPL des raffineries, gaz de distillation, essence à moteur, mazouts pour poêles et kérosène, carburant diesel, mazouts légers, mazouts lourds, coke pétrolier, essence d'aviation, carburéacteur et produits non-énergétiques). Les données comprennent les mélanges de carburants renouvelables tels que l'éthanol, le biodiesel et le carburant diesel renouvelable. Toutes les données sur le propane et le butane sont exclues, à l'exception de celles sur la production et l'autoconsommation. Ces dernières sont reportées sous « LGN des usines de gaz ».

Les données sur la disponibilité pour tous les produits proviennent de **l'enquête mensuelle Produits pétroliers raffinés (2150)** et de dossiers administratifs. Les données sur l'écoulement proviennent de **l'enquête annuelle sur l'utilisation finale des produits pétroliers raffinés (2168)**, de **l'enquête annuelle sur les distributeurs secondaires de produits pétroliers raffinés (5168)** et de **l'enquête annuelle sur la consommation industrielle d'énergie (5047)**.

Les **transferts inter-produits** incluent les intrants des raffineries, les mélanges et les reclassements de produits excepté pour les « gaz de pétrole liquéfiés (GPL) ».

Les transferts inter-produits pour les GPL sont définis comme l'autoconsommation moins la production.

Les **transferts inter-régions** peuvent être modifiés en raison d'utilisation de sources de données supplémentaires pour la production de ces données.

Des renseignements additionnels sur des produits dérivés du pétrole et utilisés dans le secteur des sables bitumineux et l'industrie d'extraction de pétrole et de gaz naturel par méthode non-conventionnelle sont inclus.

Le moment de la sélection des données influence parfois le calcul des données sur la disponibilité. Autrement dit, les résultats peuvent varier selon que l'on aura ou non pris en compte les révisions pour les produits pétroliers raffinés.

En raison des types d'utilisation du mazout léger et mazout lourd, on a eu recours à une méthode particulière de combinaison des industries consommatrices pour la publication des chiffres dans cette publication. La méthode est décrite ci-dessous :

Mazout léger

1. Les données sur la consommation du secteur des sociétés ferroviaires sont reportées dans le secteur commerce et autres institutions.

Mazout lourd

1. Les données sur la consommation du secteur des sociétés ferroviaires de l'Ontario et Colombie-Britannique sont reportées dans le secteur lignes maritimes domestiques et dans le secteur commerce et autres institutions pour les autres provinces.
2. Les données sur la consommation de secteur transport commercial et en commun de la Colombie-Britannique sont reportées dans le secteur lignes maritimes domestiques et dans le secteur commerce et autres institutions pour les autres provinces.

GPL (gaz pétroliers liquéfiés) produits par des raffineries

Toutes les données, sauf celles sur la production et l'autoconsommation, sont combinées à celles des LGN des usines de traitement de gaz naturel au tableau 25-10-0026-01.

Gaz de distillation

Presque tous les gaz de distillation, communément appelés gaz combustibles de raffinerie, sont utilisés par la raffinerie qui les produit. Les quantités qui sont utilisées pour produire de l'électricité sont présentées à la ligne « Transformé en énergie électrique par industries ».

Mazouts pour poêles et kérosène et mazouts légers

Seulement les principales utilisations industrielles sont présentées. Les industries à faible consommation sont incluses sous la rubrique « toutes autres fabrications ».

Coke de pétrole

Les estimations comprennent le coke de pétrole commercialisable et le coke catalytique.

Le coke de pétrole produit dans les usines de valorisation est estimé à partir des quantités livrées aux consommateurs et utilisées comme combustible dans les usines. Les stocks détenus dans les usines de valorisation ne sont pas inclus.

Produits non énergétiques

Le « total » du tableau 25-10-0027-01 est répétée pour obtenir un total complet de tous les produits de raffineries. Les données relatives à chaque produit présentées au tableau 25-10-0027-01 sont converties en térajoules et incluses dans le tableau 25-10-0029-01 en térajoules pour obtenir un total complet de tous les produits de raffinerie.

Tableau [25-10-0027-01](#)

Produits pétroliers raffinés non-énergétiques

Bien que ce tableau présente le secteur final de consommation, la consommation est entièrement de nature non-énergétique. Lorsqu'elle est présentée dans les tableaux 25-10-0029-01 and 25-10-0030-01, la consommation est considérée comme étant une utilisation non-énergétique et incluse à la ligne sur la consommation non-énergétique.

Alimentation pétrochimique

Les produits d'alimentation de l'industrie pétrochimiques sont des gaz de raffinerie ou autres produits dérivés du pétrole utilisés comme matières premières en vue d'un traitement ultérieur et comprennent les GPL, les produits de décantation, les résidus de pétrole brut, les huiles de lubrification destinées au recyclage, etc.

Produits spéciaux à base de naphte

Comprend les solvants industriels et commerciaux, le naphte utilisé pour l'éclairage, les alcools minéraux et les diluants pour peintures. Étant donné que la majeure partie de ces produits sont utilisés dans le secteur « Commerces et autres institutions », le total est attribué à ce secteur.

Huiles et graisses lubrifiantes

Comprend toutes les huiles et graisses d'origine pétrolière fabriquées ou vendues à des fins de lubrification.

Autres produits

Comprennent les cires, les paraffines et autres produits non finis (produits qui ne peuvent être identifiés comme produit final).

Tableau [25-10-0026-01](#)

Détails des liquides de gaz naturel (LGN)

Les données de ces tableaux portant sur l'offre proviennent de diverses sources. Les principales sources sont la Régie de l'énergie du Canada, les régions productrices et les dossiers administratifs. La fiabilité des estimations de la catégorie « consommation énergétique finale » dépend de la capacité des distributeurs à déclarer les ventes selon le type de client final.

Toutes les données, sauf celles sur la production et l'autoconsommation, couvrent à la fois les usines de traitement de gaz et les raffineries. Les données de ces tableaux sur la production et l'autoconsommation

couvrent uniquement les usines de traitement de gaz. Les données sur le propane et le butane produits par des raffineries et autoconsommés par celles-ci figurent dans les tableaux 25-10-0029-01 and 25-10-0030-01 sous « GPL des raffineries ». La ligne « Transferts inter-produits » montre le déplacement des produits de raffinerie des tableaux 25-10-0029-01 and 25-10-0030-01 vers le tableau 25-10-0026-01. Les « transferts inter-produits » représentent l'écart entre la « production » et l'« autoconsommation » de propane et de butane, comme le montre « GPL des raffineries » des tableaux 25-10-0029-01 and 25-10-0030-01.

Tableau [25-10-0031-01](#)

Ce tableau présente la consommation de bois, de déchets de bois et de lessive de pâte épuisée ayant servi à la production d'électricité, à la création de vapeur destinée à la vente, ou à l'alimentation en combustible au cours du processus de production. **L'enquête annuelle sur la consommation industrielle d'énergie** est la source des données pour ce tableau.

Tableau [25-10-0085-01](#)

Ce tableau présente les données estimées complémentaires de gaz de distillation, de diesel et de coke de pétrole. Les données reflètent la production de produits pétroliers consommés sur le site par les établissements de sables bitumineux et les usines de valorisation.

Méthodologie

Qualité des données et méthodologie

Les données présentées dans cette publication sont dérivées principalement à partir d'enquêtes sur l'énergie et de dossiers administratifs reçus par Statistique Canada (STC) et enrichies de données fournies par la Régie de l'énergie du Canada et différentes provinces productrices d'énergie. En général, les données ayant trait à l'approvisionnement (production, stocks, commerce, etc.) proviennent d'enquêtes de STC portant spécifiquement sur les combustibles énergétiques et les données sur la disposition sont obtenues des plus grandes entreprises d'approvisionnement en énergie à l'aide d'enquêtes sur la disposition d'énergie. Les entreprises répondantes sont les producteurs et les principaux distributeurs de produits pétroliers, les principaux services publics d'électricité (dont certains effectuent une consolidation des renseignements provenant de services publics moins importants qu'elles alimentent), les producteurs industriels d'électricité, les mines de charbon et les compagnies de gaz naturel. Les données sur la disposition sont complétées par des estimations obtenues d'une enquête annuelle sur la consommation d'énergie auprès des industries.

La validité des données publiées dépend en partie de la capacité des répondants à coder leur clientèle de façon appropriée. Plusieurs compagnies, surtout celles des secteurs des produits pétroliers, gaz naturel et électricité éprouvent des difficultés à déterminer les consommateurs finaux des produits en raison de la présence d'agents de commercialisation, de courtiers, etc. De plus, le consommateur final peut utiliser le produit qu'il achète dans plusieurs industries différentes. Quelques exemples : la compagnie qui s'occupe d'extraire et de broyer du minerai de fer et qui exploite aussi un système ferroviaire; ou celle qui exploite des cimenteries et, sous la même raison sociale, des usines de béton prêt à l'emploi et un parc de camions; ou celle dont le nom peut induire en erreur en désignant une activité qu'elle n'exerce pas; ou celle qui a modifié ses activités, mais pas sa raison sociale.

Les univers des enquêtes ayant servi à préparer la publication se caractérisent par un nombre peu élevé de répondants mais qui sont néanmoins très importants. En général, un recensement des industries productrices et/ou distributrices d'énergie est utilisé. L'exception est l'enquête annuelle sur la consommation industrielle d'énergie qui utilise un échantillon de consommateurs d'énergie du secteur de la fabrication. Des données sur les sources d'énergie les plus utilisées parmi les industries du secteur industriel à forte intensité énergétique et les services publics d'électricité sont obtenues en enquêtant les plus grands établissements pour vérifier l'exactitude des données déclarées par les compagnies qui fournissent les sources d'énergie. Dans le cas où d'autres données sont disponibles à STC, des comparaisons avec celles-ci sont effectuées pour en assurer la cohérence.

Coefficients de conversion énergétique

Combustible	Unité naturelle	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Charbon																					
Anthracite	kilotonne	27,70	27,70	27,70	27,70	27,70	27,70	27,70	27,70	27,70	27,70	27,70	27,70	27,70	27,70	27,70	27,70	27,70	27,70	27,70	27,70
Bitumineux importé	kilotonne	29,82	29,82	29,82	29,82	29,82	29,82	29,82	29,82	29,82	29,82	29,82	29,82	29,82	29,82	29,82	29,82	29,82	29,82	29,82	29,82
Bitumineux canadien																					
Terre-Neuve et Labrador, Île-du-Prince-Édouard et Québec	kilotonne	28,96	28,96	28,96	28,96	28,96	28,96	28,96	28,96	28,96	28,96	28,96	28,96	28,96	28,96	28,96	28,37	28,37	28,37	28,37	28,37
Nouvelle-Écosse	kilotonne	28,96	28,96	28,96	28,96	28,96	28,96	28,96	28,96	28,96	28,96	28,96	28,96	28,96	28,96	28,96	28,96	28,96	28,96	28,96	28,96
Nouveau-Brunswick	kilotonne	26,80	26,80	26,80	26,80	26,80	26,80	26,80	26,80	26,80	26,80	26,80	26,80	26,80	26,80	26,80	28,37	28,37	28,37	28,37	28,37
Ontario, Saskatchewan, Alberta, Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	kilotonne	25,43	25,43	25,43	25,43	25,43	25,43	25,43	25,43	25,43	25,43	25,43	25,43	25,43	25,43	25,43	28,37	28,37	28,37	28,37	28,37
Manitoba et Colombie-Britannique	kilotonne	26,02	26,02	26,02	26,02	26,02	26,02	26,02	26,02	26,02	26,02	26,02	26,02	26,02	26,02	26,02	28,37	28,37	28,37	28,37	28,37
Sous-bitumineux																					
Terre-Neuve et Labrador, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	kilotonne	19,15	19,15	19,15	19,15	19,15	19,15	19,15	19,15	19,15	19,15	19,15	19,15	19,15	19,15	19,15	19,15	19,15	19,15	19,15	19,15
Nouveau-Brunswick	kilotonne	19,15	19,15	19,15	19,15	19,15	19,15	19,15	19,15	19,15	19,15	19,15	19,15	19,15	19,15	19,15	26,42	26,42	26,42	26,42	26,42
Manitoba, Ontario et Québec	kilotonne	19,15	19,15	19,15	19,15	19,15	19,15	19,15	19,15	19,15	19,15	19,15	19,15	19,15	19,15	19,15	20,79	20,79	20,79	20,79	20,79
Alberta, Colombie-Britannique et Saskatchewan	kilotonne	19,15	19,15	19,15	19,15	19,15	19,15	19,15	19,15	19,15	19,15	19,15	19,15	19,15	19,15	19,15	18,44	18,44	18,44	18,44	18,44
Lignite																					
Toutes les régions à l'exception de la Saskatchewan	kilotonne	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	16,00	16,00	16,00	16,00	16,00
Saskatchewan	kilotonne	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	16,29	16,29	16,29	16,29	16,29
Coke du charbon	kilotonne	28,83	28,83	28,83	28,83	28,83	28,83	28,83	28,83	28,83	28,83	28,83	28,83	28,83	28,83	28,83	28,83	28,83	28,83	28,83	28,83
Gaz de cokerie	gigalitre	19,14	19,14	19,14	19,14	19,14	19,14	19,14	19,14	19,14	19,14	19,14	19,14	19,14	19,14	19,14	19,14	19,14	19,14	19,14	19,14
Propane	mégagalitre	25,31	25,31	25,31	25,31	25,31	25,31	25,31	25,31	25,31	25,31	25,31	25,31	25,31	25,31	25,31	25,31	25,31	25,31	25,31	25,31
Butane	mégagalitre	28,44	28,44	28,44	28,44	28,44	28,44	28,44	28,44	28,44	28,44	28,44	28,44	28,44	28,44	28,44	28,44	28,44	28,44	28,44	28,44
Éthane	mégagalitre	17,22	17,22	17,22	17,22	17,22	17,22	17,22	17,22	17,22	17,22	17,22	17,22	17,22	17,22	17,22	17,22	17,22	17,22	17,22	17,22
Pétrole brut																					
Léger et moyen ¹	mégagalitre	38,52	38,52	38,52	38,99	39,19	39,27	39,29	39,35	39,35	39,41	39,44	39,44	39,44	39,44	39,44	39,30	39,36	39,38	39,37	39,35
Lourd ¹	mégagalitre	38,51	38,51	38,51	38,51	38,51	38,51	38,51	38,51	38,51	38,51	38,51	38,51	38,51	38,51	38,51	38,51	38,51	38,51	38,51	38,51
Pentanes plus ¹	mégagalitre	35,17	35,17	35,17	35,17	35,17	35,17	35,17	35,17	35,17	35,17	35,17	35,17	35,17	35,17	35,17	35,17	35,17	35,17	35,17	35,17
Gaz de distillation	mégagalitre	38,66	38,91	38,82	38,44	38,70	38,70	39,34	39,34	39,34	40,77	40,24	39,69	39,69	39,69	39,69	41,18	41,18	41,18	41,18	41,18
Gaz de distillation des raffineries ¹	mégagalitre	36,08	36,08	36,08	36,08	36,08	36,08	36,08	36,08	36,08	36,08	36,08	36,08	36,08	36,08	36,08	38,25	38,25	38,25	38,25	38,25
Gaz de distillation des usines de valorisation ¹	mégagalitre	43,24	43,24	43,24	43,24	43,24	43,24	43,24	43,24	43,24	43,24	43,24	43,24	43,24	43,24	43,24	43,24	43,24	43,24	43,24	43,24
Essence à moteur	mégagalitre	35,00	35,00	35,00	35,00	35,00	35,00	35,00	35,00	35,00	35,00	35,00	35,00	35,00	35,00	35,00	33,45	33,45	33,45	33,45	33,45
Kérosène et huiles de poêle	mégagalitre	37,68	37,68	37,68	37,68	37,68	37,68	37,68	37,68	37,68	37,68	37,68	37,68	37,68	37,68	37,68	37,68	37,68	37,68	37,68	37,68
Carburant diesels	mégagalitre	38,30	38,30	38,30	38,30	38,30	38,30	38,30	38,30	38,30	38,30	38,30	38,30	38,30	38,30	38,30	38,35	38,35	38,35	38,35	38,35
Mazouts légers	mégagalitre	38,80	38,80	38,80	38,80	38,80	38,80	38,80	38,80	38,80	38,80	38,80	38,80	38,80	38,80	38,80	38,80	38,80	38,80	38,80	38,80
Mazouts lourds	mégagalitre	42,50	42,50	42,50	42,50	42,50	42,50	42,50	42,50	42,50	42,50	42,50	42,50	42,50	42,50	42,50	42,50	42,50	42,50	42,50	42,50
Coke de pétrole	mégagalitre	36,85	36,54	36,66	36,75	36,75	36,75	36,40	36,50	36,50	36,61	36,31	36,47	36,47	36,47	36,47	37,43	37,43	37,43	37,43	37,43
Coke de pétrole des raffineries ¹	mégagalitre	38,65	38,65	38,65	38,65	38,65	38,65	38,65	38,65	38,65	38,65	38,65	38,65	38,65	38,65	38,65	39,56	39,56	39,56	39,56	39,56
Coke de pétrole des usines de valorisation ¹	mégagalitre	33,83	33,83	33,83	33,83	33,83	33,83	33,83	33,83	33,83	33,83	33,83	33,83	33,83	33,83	33,83	33,83	33,83	33,83	33,83	33,83

Coefficients de conversion énergétique

Combustible	Unité naturelle	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Essence d'aviation	mégallitre	33,52	33,52	33,52	33,52	33,52	33,52	33,52	33,52	33,52	33,52	33,52	33,52	33,52	33,52	33,52	33,52	33,52	33,52	33,52	33,52
Carburéacteurs	mégallitre	37,40	37,40	37,40	37,40	37,40	37,40	37,40	37,40	37,40	37,40	37,40	37,40	37,40	37,40	37,40	37,40	37,40	37,40	37,40	37,40
Alimentation pétrochimique	mégallitre	35,17	35,17	35,17	35,17	35,17	35,17	35,17	35,17	35,17	35,17	35,17	35,17	35,17	35,17	35,17	35,17	35,17	35,17	35,17	35,17
Produits spéciaux / base naphthe	mégallitre	35,17	35,17	35,17	35,17	35,17	35,17	35,17	35,17	35,17	35,17	35,17	35,17	35,17	35,17	35,17	35,17	35,17	35,17	35,17	35,17
Asphalte	mégallitre	44,46	44,46	44,46	44,46	44,46	44,46	44,46	44,46	44,46	44,46	44,46	44,46	44,46	44,46	44,46	44,46	44,46	44,46	44,46	44,46
Huiles et graisses lubrifiantes	mégallitre	39,16	39,16	39,16	39,16	39,16	39,16	39,16	39,16	39,16	39,16	39,16	39,16	39,16	39,16	39,16	39,16	39,16	39,16	39,16	39,16
Autres produits pétroliers	mégallitre	39,82	39,82	39,82	39,82	39,82	39,82	39,82	39,82	39,82	39,82	39,82	39,82	39,82	39,82	39,82	39,82	39,82	39,82	39,82	39,82
Gaz naturel	gigawatt-heure	38,26	38,26	38,32	38,41	38,43	38,52	38,56	38,74	38,85	39,00	39,24	39,03	39,03	39,28	39,28	39,28	39,36	39,35	39,36	39,44
Énergie électrique	kilotonne	3,60	3,60	3,60	3,60	3,60	3,60	3,60	3,60	3,60	3,60	3,60	3,60	3,60	3,60	3,60	3,60	3,60	3,60	3,60	3,60
Vapeur	kilotonne	2,75	2,75	2,75	2,75	2,75	2,75	2,75	2,75	2,75	2,75	2,75	2,75	2,75	2,75	2,75	2,75	2,75	2,75	2,75	2,75
Déchets de bois	kilotonne	18,00	18,00	18,00	18,00	18,00	18,00	18,00	18,00	18,00	18,00	18,00	18,00	18,00	18,00	18,00	18,00	18,00	18,00	18,00	18,00
Lessive de pâte épuisée	kilotonne	14,00	14,00	14,00	14,00	14,00	14,00	14,00	14,00	14,00	14,00	14,00	14,00	14,00	14,00	14,00	14,00	14,00	14,00	14,00	14,00
Carburants renouvelables																					
Éthanol-carburant	mégallitre	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	23,42	23,42	23,42	23,42	23,42
Biodiesel	mégallitre	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	35,18	35,18	35,18	35,18	35,18
Carburant diesel renouvelable	mégallitre	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	35,18	35,18	35,18	35,18	35,18

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Non employé individuellement sauf dans le calcul du facteur total.

Unités et mesures

Le poids approximatif des produits (un mètre cube)

GPL (gaz pétroliers liquéfiés)	507,5 kg
Gaz de distillation	468,7 kg
Essence d'aviation	704,4 kg
Essence à moteur	745,2 kg
Carburacteurs pour turbine à gaz	807,4 kg
Kérosène	807,4 kg
Huiles diesels	839,5 kg
Mazouts légers	839,5 kg
Mazouts lourds	992,8 kg
Asphalte	999,7 kg
Coke de pétrole	1 000,0 kg
Huiles et graisses lubrifiantes	938,9 kg

Figure 1

Unités de mesures

kilo = 10^3	mega = 10^6	giga = 10^9	tera = 10^{12}	péta = 10^{15}
---------------	---------------	---------------	------------------	------------------

Definitions (factors are rounded)

Tonne	= tonne métrique = 1 000 kg = 1,102 tonne impériale = 2 204,620 livres = 0,984 tonne britannique
M ³	= mètre cube = 1 000 litres = 220,1 gallons impériaux = 6,29 barils = 35,31 pieds cubes = 264,17 gallons É.-U.
Litre	= 0,220 gallon = 0,264 gallon É.-U.
Gallon	= gallon canadien ou gallon impérial = 4,546 litres
Pied cube	= 0,028 m ³
Verge cube	= 0,765 m ³
Livre	= 0,454 kg
Baril	= baril canadien = 0,159 m ³ = 34,972 gallons = 42 U.S. gallons É.-U.
1,000 joules	= 0,948 BTU (British Thermal Unit) = 239 calories
BTU	= 1,054.615 joules = 252 calories
KJ = kilojoule; MJ = mégajoule; GJ = gigajoule; TJ = térajoule; PJ = pétajoule.	
Exemple : 1 térajoule (TJ) = 161,48 barils de pétrole brut. 1 baril de pétrole brut = 6,193 gigajoules (GJ).	

1 pétajoule contient environ la somme de l'énergie nécessaire à opérer le Métro de Montréal pour un an complet.

Produits connexes

Vous trouverez les tableaux statistiques du Bulletin sur la disponibilité et l'écoulement de l'énergie au Canada au lien suivant :

[Le Quotidien — Approvisionnement et demande d'énergie, 2024 \(statcan.gc.ca\)](https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/28-263-x/2024001/article/00001-eng.htm)

Choisis parmi les tableaux de Statistique Canada

25-10-0014-01	Approvisionnement et utilisation du pétrole brut, mensuel
25-10-0015-01	Production de l'énergie électrique, production mensuel selon le type d'électricité
25-10-0016-01	Production de l'énergie électrique, réceptions, livraisons et disponibilité, mensuel
25-10-0024-01	Combustibles pour les industries manufacturières, total annuel de la consommation énergétique en unités naturelles
25-10-0025-01	Combustibles pour les industries manufacturières, total annuel de la consommation énergétique en gigajoules
25-10-0026-01	Disponibilité et écoulement des liquides de gaz naturel, annuel
25-10-0027-01	Disponibilité et demande des produits pétroliers raffinés à des fins non énergétiques, annuel
25-10-0028-01	Énergie électrique produite à partir de combustibles, annuel
25-10-0029-01	Disponibilité et écoulement d'énergie primaire et secondaire en térajoules, annuel
25-10-0030-01	Disponibilité et écoulement d'énergie primaire et secondaire en unités naturelles
25-10-0031-01	Consommation de déchets de bois et de lessive de pâte épuisée pour la production d'énergie, annuel
25-10-0035-01	Statistiques d'exploitation des transporteurs de gaz naturel canadien, mensuel
25-10-0032-01	Arrivages et utilisation du gaz naturel, mensuel
25-10-0033-01	Ventes de gaz naturel, mensuel
25-10-0034-01	Commerce d'exportation et d'importation du gaz naturel avec les États-Unis, mensuel
25-10-0047-01	Approvisionnements et utilisations du gaz naturel, mensuel
25-10-0036-01	Produits de liquides du gaz naturel et de soufre en provenance des usines de traitement, approvisionnement mensuel
25-10-0037-01	Inventaires du pétrole brut canadien, gaz de pétrole liquéfiés (GPL) et produits, mensuel
25-10-0038-01	Statistiques d'exploitation des pipelines canadiennes, mensuel
25-10-0039-01	Sommaire du transport, par pipe-lines, mensuel
25-10-0040-01	Arrivages et utilisation du pétrole brut et pentanes plus, par région d'origine, mensuel
25-10-0067-01	Statistiques d'exploitation des transporteurs du pétrole par pipe-line canadiens, mensuel
25-10-0041-01	Approvisionnement de pétrole brut et équivalent aux raffineries, mensuel
25-10-0042-01	Approvisionnement des raffineries canadiennes d'autres matières premières utilisées, mensuel
25-10-0043-01	Statistiques des produits pétroliers raffinés, mensuel
25-10-0044-01	Approvisionnement et utilisation de produits pétroliers raffinés, mensuel
25-10-0048-01	Statistiques du charbon et du coke, mensuel
25-10-0017-01	Production d'électricité, consommation annuelle des combustibles selon les centrales thermiques des services d'électricité
25-10-0020-01	L'énergie électrique, production annuelle selon la classe de producteur d'électricité
25-10-0021-01	L'énergie électrique, services d'électricité et d'industrie, disponibilité et écoulement, annuel
25-10-0036-01	Produits de liquides du gaz naturel et de soufre en provenance des usines de traitement, approvisionnement mensuel
25-10-0045-01	Usines de coke de charbon, statistiques mensuelles
25-10-0046-01	Charbon, production et exportations, mensuel
25-10-0055-01	Approvisionnements et utilisations du gaz naturel, mensuel
25-10-0057-01	Entreposage du gaz naturel canadien, Canada et provinces, mensuel
25-10-0058-01	Données mensuelles canadiennes sur le transport de gaz naturel, Canada et provinces
25-10-0059-01	Distribution du gaz naturel canadien mensuelle, Canada et provinces
25-10-0063-01	Approvisionnement et utilisation du pétrole brut et équivalent
25-10-0081-01	Approvisionnement et utilisation de produits pétroliers, mensuel
25-10-0082-01	Statistiques sur les usines à carburants renouvelables, approvisionnement et utilisation, mensuel
25-10-0084-01	Production d'électricité, combustibles consommés et coût des combustibles par les centrales thermiques de production d'électricité
25-10-0085-01	Données estimées complémentaires de gaz de distillation, de diesel, et de coke de pétrole

Choisis parmi les enquêtes de Statistique Canada

2003	Coke, Enquête mensuelle sur l'approvisionnement et l'écoulement du (MCOK)
2147	Charbon, Enquête mensuelle sur l'approvisionnement et l'écoulement du (MCOL)
2149	Transport du gaz naturel, Enquête mensuelle sur le (TGNM)
2150	Produits pétroliers raffinés, Rapport mensuel
2167	Utilisation finale du gaz naturel, Enquête annuelle
2168	Utilisation finale des produits pétroliers raffinés, Enquête annuelle
2194	Approvisionnement et l'écoulement de l'électricité, Enquête annuelle (AELE)
2196	Consommation de combustibles de centrales thermiques d'énergie électrique, (EPTG)
2198	Pétrole brut et gaz naturel (PBGN)
5047	Consommation industrielle d'énergie, Enquête annuelle
5168	Distributeurs secondaires de produits pétroliers raffinés, Enquête annuelles (EPPR)
5210	Entreposage du gaz naturel, Enquête mensuelle (EGNM)
5215	Distribution du gaz naturel, Enquête mensuelle (DGNM)
5294	Enquête mensuelle sur les carburants renouvelables et l'hydrogène (EMCRH)
